

Convocation du 12/11/2024
Publication le 19/11/2024
Conseillers en exercice : 43
Présents : 35
Quorum : 22

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre, Le Dix Huit Novembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

N° 03_181124

**OBJET : ADMINISTRATION
GENERALE**

Approbation de l'adhésion au PACTE (Plan d'Accélération pour la Transition Ecologique 2023-2028).

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur Philippe AMY, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Madame Stéphanie HARKANE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Irène DUPLAN, Madame Monique MOISE-HIRMANN, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Brigitte AMOROS, Madame Magali ROUX, Monsieur Franck-Clément CHAMLA, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Madame Magali GIOVANNANGELI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Joëlle MELIN, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Madame Michèle BOUGEAREL, Madame Valérie BOISSON, Monsieur Marc ZANARINI
formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Patrice JARQUE (donne pouvoir à Monsieur Laurent GUEDJ), Monsieur Jérémy COETTO (donne pouvoir à Monsieur Zarick KOURICHI), Monsieur Jérémy PANGOURASSOU (donne pouvoir à Monsieur Alain ROUSSET), Madame Eliette MEZERGUES-MAUTREF (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Monsieur Arthur SALONE (donne pouvoir à Monsieur Alexandre LATZ), Monsieur William MIROUX (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Monsieur Matthieu HERMANT)

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20241118-181124_03-DE
Reçu le 19/11/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
19/11/2024

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top and 'COMMUNE D'AUBAGNE' at the bottom.

Délibération n°03_181124 du Conseil Municipal du lundi 18 novembre 2024 (suite)

Madame Faustine THIBAUD rapporte :

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a voté une délibération le 5 Avril 2024 créant le PACTE (*Plan d'Accélération de la Transition Écologique*) qui a vocation à aider financièrement les communes dans leurs projets d'économie d'énergie, de sobriété foncière ou de meilleure qualité environnementale comme par exemple, réduire sa consommation d'eau, rétablir la nature en ville et lutter contre les îlots de chaleur, préserver les espaces naturels et la biodiversité, encourager les mobilités douces et les transports à faible émission.

Le PACTE s'appuie sur 6 engagements pour financer les actions des communes :

– La réduction de la consommation et la production d'énergie en propre (aide de financement à hauteur de 30 % pour l'installation d'équipements photovoltaïques sur les bâtiments et équipements publics des communes ; audits énergétiques pour identifier les bâtiments à rénover en priorité ; poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments municipaux ; accélérer la rénovation énergétique des logements sociaux ; investir davantage auprès des communes pour des éclairages publics moins énergivores) ;

– La restauration du cycle de l'eau et la préservation de la ressource (installation de matériels hydroéconomiques dans les bâtiments municipaux, mise en place de récupérateurs d'eau de pluie, de système d'arrosage intelligents ; projets de réutilisation de l'eau) ;

– Le rétablissement de la nature en ville et la lutte contre les îlots de chaleur (création d'îlots de fraîcheur pour stocker le carbone au sein des villes ; nombreuses mesures pour réintroduire la nature en ville, dans les parcs et jardins, écoles, et lutter contre la pollution lumineuse qui affecte la faune et la flore) ;

– La préservation des espaces naturels sensibles et de la biodiversité (espaces naturels sensibles protégés de la bétonisation et de l'artificialisation) ;

– L'encouragement aux mobilités douces et aux transports à faible émission (« Plan vélo » porté par le Département et la Métropole, avec 16 nouvelles lignes, soit 280 kilomètres sécurisés. L'objectif est, d'ici à 2030, de proposer des voies vertes sur tout le territoire) ;

– La restauration du lien homme-nature (lutte contre la pression foncière et l'artificialisation des sols, promotion des producteurs locaux, des circuits-courts, de la valorisation des métiers agricoles et intensification du soutien à la reconversion écologique des exploitations.

Cette délibération propose de prendre acte du PACTE du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et de permettre de signer tous documents afférents à ce dispositif.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU la délibération du Conseil Départemental du 5 Avril 2024 concernant le PACTE,

VU le Plan de la Transition Écologique 2024-2030 de la Ville d'Aubagne,

CONSIDÉRANT que la Ville d'Aubagne est engagée dans diverses initiatives œuvrant en faveur de l'environnement,

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20241118-181124_03-DE
Reçu le 19/11/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
19/11/2024



Délibération n°03_181124 du Conseil Municipal du lundi 18 novembre 2024 (suite)

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER les termes du Plan d'Accélération de la Transition Écologique (PACTE) du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER le Maire à signer tous documents et avenants afférents au PACTE ;

ARTICLE 3 : d'ACCEPTER les recettes financières versées par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour aider la Ville d'Aubagne à mener à bien son Plan de la Transition Écologique 2024-2030 dans le cadre du PACTE.

ADOpte A LA MAJORITE des MEMBRES PRESENTS

ABSTENTIONS : 11

Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Madame Eliette MEZERGUES-MAUTREF, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Joëlle MELIN, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Madame Michèle BOUGEAREL, Madame Valérie BOISSON

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20241118-181124_03-DE
Reçu le 19/11/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
19/11/2024

